

AVIS N° 18/24

SEANCE DU	07/04/2024
INTITULE	PORTANT AMENAGEMENT DU CALENDRIER DES SEANCES DE NEGOCIATION
MARCHE	MARCHE DE TITRES DE CAPITAL

Article 1:

La SGBV informe l'ensemble des Intermédiaires en Opérations de Bourse que, conformément à l'article 2, alinéa b de la décision 02/98, modifiée et complétée, relative aux règles de gestion des séances de négociation, que : si le jour férie coïncide avec la séance de cotation du mardi 09/04/2024, la séance sera annulée.

Article 2

La séance de cotation du jeudi 11/04/2024 coïncidant avec un jour férie, sera annulée. Le calendrier habituel des séances reprendra le dimanche 14/04/2024.